Le prospectus ne constitue pas une offre d’achat ou de vente de titres, ni une demande d’offre d’achat ou de vente de titres (i) dans une juridiction où une telle offre ou demande n’est pas autorisée ou (ii) à l’égard de personnes auxquelles il serait illégal de présenter une telle offre ou demande. Il en va de la responsabilité de chaque personne en possession du prospectus de prendre connaissance des informations concernant l’existence de telles restrictions et de veiller, le cas échéant, à les respecter.

Aucune démarche visant à permettre une offre publique n’a été ou ne sera entreprise dans une juridiction en dehors de la Belgique. Ni le prospectus, ni le formulaire d’acceptation, ni aucun autre document ou information ne peuvent être diffusés publiquement dans une juridiction en dehors de la Belgique où il existe ou existerait des obligations d’enregistrement, de qualification ou autres au sujet d’une offre d’achat ou de vente de titres. En particulier, ni le prospectus, ni le formulaire d’acceptation, ni aucun autre document ou autre information ne peuvent être diffusés publiquement aux États-Unis d’Amérique, au Canada, en Australie, au Royaume-Uni ou au Japon. Le non-respect de ces restrictions peut entraîner une infraction à la législation ou réglementation financière des États-Unis d’Amérique ou d’autres juridictions, telles que le Canada, l’Australie, le Royaume-Uni ou le Japon. CA Indosuez et Banque Degroof Petercam rejettent explicitement toute responsabilité pour toute violation de ces restrictions par quelque personne que ce soit.